

Rapport sur la Fédération suisse des Travailleurs Intellectuels

Autor(en): **Jeanneret, Gustave**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1921)**

Heft 8

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-625134>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

été désigné pour l'exécution d'un nouveau timbre. Ces différents points devraient être soumis à la Commission fédérale des Beaux-Arts. Monsieur Linck demande au Comité central qu'il s'adresse à cette commission fédérale afin qu'elle organise un concours pour le timbre.

Monsieur Sandoz parle de la loi de suite telle qu'elle a été adoptée en Belgique et en France; une loi semblable devrait être appliquée en Suisse. Notre société l'assure de son appui lors des propositions qu'il fera à Berne.

Monsieur Röthlisberger donne lecture d'une lettre de Monsieur Ritter, par laquelle il se plaint de son exclusion de la section de Fribourg. Cette question regarde surtout la section intéressée et l'assemblée regrette que Monsieur Buchs ne soit plus présent pour donner les renseignements nécessaires.

La séance est levée à 11 h. $\frac{1}{4}$.

Emile Dumont, délégué de Genève.

Rapport sur la Fédération suisse des Travailleurs Intellectuels.

Messieurs les Délégués!

La Fédération Suisse des Travailleurs Intellectuels, après un travail préparatoire de plusieurs mois pendant lesquels son comité a élaboré un projet de statut, s'est constituée définitivement le 15 janvier 1921 en adoptant les statuts. Il vous reste à ratifier l'acte de vos délégués.

Quarante sociétés avaient été invitées à participer à cette assemblée constituante.

Vingt associations représentant un total de 12 000 membres ont répondu à notre appel.

La Fédération Suisse des Travailleurs Intellectuels dont nous avons été les initiateurs est donc debout!

Son Comité directeur a témoigné de sa vitalité en plusieurs circonstances et son rôle actif qui va grandissant, ne pourra que s'étendre, car on peut dès à présent prévoir sa participation à des congrès étrangers et sa part d'influence dans des questions internationales.

Ainsi que je le disais dans une des premières lettres adressées à l'Art Suisse, nous devons prendre part à l'élaboration des lois que prépare la Commission Internationale du Travail, créée, il est vrai, en vue seulement du travail manuel et des rapports entre patrons et ouvriers, mais qui, sous l'influence des groupements d'intellectuels de différents pays, se voit dans l'obligation d'élargir ses cadres et de donner au travail de la pensée le rôle et l'importance qu'il a dans la société.

Et c'est vraiment merveille de voir avec quelle rapidité cette vérité évidente a fait son chemin. Ce simple fait, qui n'avait pas été prévu par M. Wilson, quand il a créé cet organisme du traité de Paix et qui s'impose actuellement au Bureau International du Travail siégeant à Genève, prouve assez l'importance de l'acte que nous avons consommé en compagnie d'autres pays.

La force qui réside en nous ne restera pas isolée, elle va à une unification, une concentration qui obligera nos dirigeants à en tenir compte, nous créerons des organismes dont la force sera telle qu'on ne pourra plus l'ignorer.

Mais cela nous obligera, nous aussi, à des disciplines corporatives, ainsi qu'il en résulta nécessairement pour le prolétariat, dont les revendications ont été si bien entendues.

Nous devons resserrer les liens de solidarité qui nous unissent et nous persuader de plus en plus que seule la force collective peut nous être utile.

Si nous restons les individualistes impénitents que nôtre art nous pousse trop à être — puisque nôtre art ne vaut que par notre personnalité — nous n'aboutirons qu'à un échec.

Il faut accepter des disciplines: Il faut nous coaliser. Il faut grouper nos intérêts!

Bien des choses sont à faire, qui pourraient être réalisées dans cet esprit: déjà une enquête sur l'offre et la demande du travail intellectuel se prépare, déjà des organisations coopératives pour la vente et l'achat de matières premières utiles à notre travail se discutent, déjà vous enquêtez sur les importations et les exportations d'art étranger.

Ces questions seront étudiées avec votre coopération. Bien d'autres suivront.

Chose énorme! on s'informe de ce que nous sommes et l'on parle de nous assimiler aux chômeurs subventionnés!

Serait-ce le droit au travail, pour les intellectuels aussi!!

Messieurs! Le Comité des Travailleurs Intellectuels Suisses adresse à toutes les sociétés, à toutes les associations qui font partie de sa fédération, une demande précise: Celle de lui remettre le cahier de leurs revendications. Il se propose d'établir ainsi le «desiderata» général du travail intellectuel suisse. Quand il aura réuni ces documents, il pourra mieux se rendre compte des points sur lesquels il doit insister ou porter plus spécialement son effort.

Il serait donc très utile de discuter dans cette assemblée les principales revendications immédiates que vous désirez faire aboutir.

Trois points se présentent à mon esprit:

1. La subvention aux Beaux-Arts qui doit être élevée;
2. Les droits d'auteur simplifiés;
3. Les restrictions d'importation étudiées.

Il y aurait donc lieu de rédiger, après une discussion sérieuse, les désirs de notre société et d'en donner communication au bureau de la Fédération des Travailleurs Intellectuels Suisses qui pourra s'en inspirer pour réaliser les postulats les plus importants de sa politique générale.

Cressier, le 30 juin 1921.

Gustave Jeanneret.

Procès-verbal de l'Assemblée générale

du 3 juillet 1921 à l'Hôtel de Ville de *Soleure*.

M. W. Röthlisberger, président central, ouvre la séance à 11 h. 15. Il rend hommage à la mémoire de nos membres décédés depuis la dernière assemblée générale: Leonhard Steiner, Eugène Burnand, Victor Gottofrey, Francis Furet, et le membre d'honneur Albert von Keller.

MM. Francillon (Lausanne) et Senn (Berne) sont chargés de fonctionner comme scrutateurs.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est adopté sans que lecture en soit demandée.

Le rapport annuel, lu en allemand par le secrétaire R. W. Huber, est adopté; on renonce à la lecture du texte français.